

TÉLÉMÉDECINE

#PROGRÈS DES TECHNIQUES #NOUVELLES ORGANISATIONS

Pour garantir l'accès de tous à des soins de qualité, les nouvelles technologies sont l'un des facteurs clés d'amélioration. **Aujourd'hui, il n'y a plus d'obstacle technique dans le domaine de la télémédecine : les pouvoirs publics visent donc son déploiement intensif** sur l'ensemble du territoire dans le cadre de la stratégie nationale de santé et du " virage ambulatoire ".



mettre en rapport direct
le patient avec un ou
plusieurs professionnels
de santé

4%

seulement de projets
de télémédecine
extra-hospitaliers

UNE PRISE EN CHARGE MÉDICALE À PART ENTIÈRE

La télémédecine présente de nombreux bénéfices :

- ▶ **des bénéfices pour les patients**, avec un accès à des soins sûrs et de qualité, le maintien possible à domicile, la diminution des délais de prise en charge, de la fréquence et de la durée des hospitalisations
- ▶ **des bénéfices pour les équipes hospitalières**, avec un isolement réduit en zone sous-dense, une meilleure coordination des compétences tout en reconnaissant le rôle de chacun, des pratiques professionnelles sécurisées.

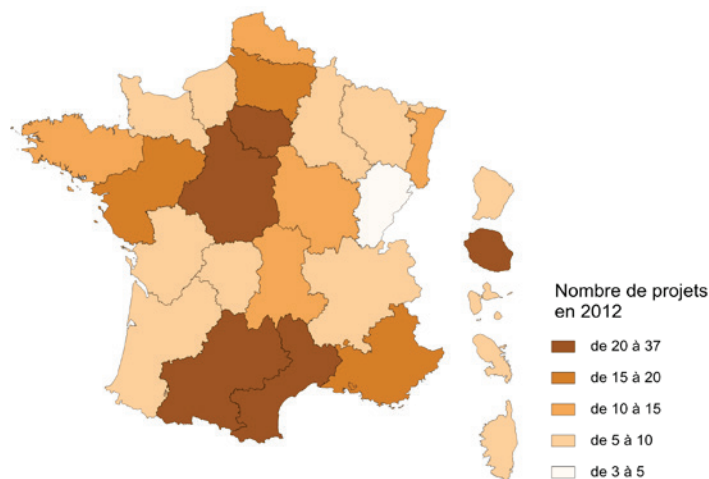
5 ACTES RÉALISABLES

La télémédecine recouvre sous un même vocable 5 types de prise en charge :

- ▶ **la téléconsultation**
(consultation à distance)
- ▶ **la télé-expertise**
(avis à distance sur la base d'informations médicales)
- ▶ **la télésurveillance médicale**
(surveillance et interprétation à distance de paramètres médicaux)
- ▶ **la téléassistance médicale**
(assistance à distance d'un autre professionnel de santé)
- ▶ **la régulation médicale**
(1^{er} diagnostic par téléphone assuré par le SAMU/centre 15 en amont d'une prise en charge aux urgences).

UNE OUVERTURE NÉCESSAIRE DE L'HÔPITAL SUR SON ENVIRONNEMENT

Aujourd'hui, 53% des projets de télémédecine sont exclusivement hospitaliers et 4 % seulement, extra hospitaliers. Demain, une collaboration nécessaire devra être développée entre les professionnels des secteurs hospitalier, médico-social et ambulatoire pour garantir les parcours de santé des patients.



Objectif : décloisonner les projets afin de les ouvrir au **secteur ambulatoire** – maisons et centres de santé, cabinets libéraux – et au **secteur médico-social** – maisons de retraite, EHPAD –.

C'est l'objectif des expérimentations en cours de lancement par le ministère chargé de la santé, sur la base de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2014, au sein de 9 régions : Alsace, Basse-Normandie, Bourgogne, Centre, Haute-Normandie, Languedoc-Roussillon, Martinique, Pays-de-la-Loire et Picardie.



Dès 2015, seront bénéficiaires de ces expérimentations, par **téléconsultation** ou **téléexpertise**, les patients souffrant par exemple d'escarres, d'ulcères de la jambe ou de plaies du pied diabétique, résidant ou pris en charge par un professionnel de santé exerçant dans l'une des 9 régions pilotes. **Plusieurs centaines d'actes sont attendus dès cette année.**

Le cahier des charges de ce 1^{er} volet de l'expérimentation a été publié en avril 2015 : il précise les conditions dans lesquelles les patients pourront bénéficier d'une prise en charge par télémédecine ainsi que les modalités suivant lesquelles les acteurs impliqués sont rémunérés.

DES FINANCEMENTS ADAPTÉS

► **L'accompagnement des 26 régions** avec le recours au fonds d'intervention régional (FIR) des ARS pour une mise en œuvre des projets identifiés dans leurs territoires | **40M€**

► **Des prototypes tarifaires** pour rémunérer, à l'activité, les professionnels ou les établissements | **6,6M€** en 2015 dans les 9 régions pilotes

Les 2 premiers tarifs préfigurateurs s'élevaient à **14 € pour une télé-expertise** et **28 € pour une téléconsultation** dans le cadre de la prise en charge des plaies (escarres, ulcères de la jambe, plaie du pied diabétique etc)

VOUS AUSSI, VOUS POUVEZ DOTER VOTRE ÉTABLISSEMENT D'UN PROJET INNOVANT DE TÉLÉMÉDECINE ET OUVRIR VOTRE ÉTABLISSEMENT À SON TERRITOIRE DE SANTÉ, AU BÉNÉFICE DE VOS PATIENTS, DE VOS RÉSIDENTS ET DE VOS ÉQUIPES !

PLUS D'INFORMATION

www.sante.gouv.fr/telemedecine

► le dispositif vidéo du ministère et du CISS pour valoriser la télémédecine

QUI CONTACTER ?

- sur la politique nationale de déploiement : la DGOS | dgos-pf3@sante.gouv.fr
- sur le programme de télémédecine de votre région et les expérimentations conduites dans les 9 régions pilotes : **votre référent ARS**

